
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 22 avril 2026 à 13 h 30
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

Véronique Fournier, mairesse d'arrondissement
Catherine Houbart, conseillère de ville
Élise Tanguay, conseillère de ville
Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement
Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Isabelle Gauthier, directrice - Services administratifs
Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Melissa Gareau, secrétaire-rechercheuse

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 13 h 32.

CA26 22 0064

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 avril 2026, à 13 h 30

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 avril 2026, à 13 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de commentaires des élus

La mairesse souligne le Jour de la Terre.

10.03

Période de questions et commentaires du public

À 13 h 34, la mairesse annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Amandine Perrin

Parc Curé-Albert-Arnold et infrastructures

Agathe Melançon

Soucis de l'environnement

Julien Brisset

Rénovation du parc Curé-Albert-Arnold

La période de questions prend fin à 13 h 39.

10.04

CA26 22 0065

Accorder un contrat de services à Groupe Pro-Vert pour la campagne de repérage et d'enlèvement des graffitis pour l'année 2026, au montant de 184 707,34 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré 212624 / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel Groupe Pro-Vert, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la campagne de repérage et d'enlèvement des graffitis pour l'année 2026, pour une somme maximale de 184 707,34 \$, taxes incluses, selon les modalités stipulées au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1267062005

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 13 h 41, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la mairesse déclare la séance levée.

Véronique Fournier
Mairesse d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026.

Initiales Daphné Claude